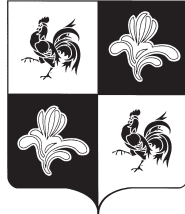


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 mars 2023

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation

déposée par M. David LEISTERH et Mme Clémentine BARZIN

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par Mme Joëlle MAISON

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Exposés de M. David Leisterh et de Mme Clémentine Barzin	3
3. Discussion générale	4
4. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.....	8
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	8
6. Approbation du rapport.....	8

Ont participé aux travaux : Mme Clémentine Barzin, Mme Aurélie Czekalski, Mme Isabelle Emmery, Mme Céline Fremault, Mme Véronique Jamouille, M. Sadik Köksal, M. David Leisterh, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), M. Calvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi et M. David Weytsman (députés).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a examiné, en sa réunion du 7 mars 2023, la proposition de résolution visant à réaliser un audit externe de Bruxelles Formation déposée par M. David Leisterh et Mme Clémentine Barzin.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Joëlle Maison a été désignée en qualité de rapporteuse, à l'unanimité des 10 membres présents.

2. Exposés de M. David Leisterh et de Mme Clémentine Barzin

M. David Leisterh (MR) présente les grandes lignes de cette proposition. C'est en 1993 que le Collège a reçu la compétence de l'organisation et la gestion de la Formation professionnelle et, depuis lors, il faut reconnaître que de nombreux investissements ont été réalisés et consentis dans cette politique de Formation professionnelle. Il y a une série de points qui méritent au minimum une analyse, voir une amélioration.

Bruxelles connaît le plus faible taux d'emploi depuis de nombreuses années. Il est vrai qu'il y a eu une progression similaire à celle de la Flandre et à celle de la Wallonie, mais, malgré qu'elle soit la capitale du pays et de l'Europe, Bruxelles ne parvient pas à devenir premier en termes de taux d'emploi, ce qui serait un bien moindre mal pour la capitale de l'Europe.

Derrière cela, il y a très certainement toujours les mêmes métiers dits en pénurie, comme fonctions critiques. Le nombre s'élève à environ 113 métiers qui sont les mêmes depuis une vingtaine d'années.

Il y a d'un côté entre 85.000 et 88.000 demandeurs d'emploi, en fonction du dernier rapport d'Actiris, mais, en parallèle, toujours de nombreuses entreprises qui cherchent et qui ont des places vacantes et se demandent comment il est possible que, parmi les Bruxelloises et les Bruxellois, celles-ci ne trouvent pas les profils nécessaires pour remplir les places vacantes.

Le budget de Bruxelles Formation est d'environ 84 millions d'euros en 2022. On peut se poser la question de savoir dans quelle mesure Bruxelles Formation ne devrait pas basculer d'une politique d'objectifs vers davantage une politique de résul-

tats, afin de s'assurer que l'on cherche à enregistrer des véritables résultats qui, au travers de la formation, permettent d'amener davantage de personnes en recherche d'emploi vers des emplois et davantage d'entreprises en recherche de profils vers des Bruxelloises et des Bruxellois qui cherchent un emploi.

D'après le ministre de l'emploi, un audit d'Actiris est en cours. Cet audit serait même sur sa finalisation, ce qui est une bonne chose car demander un audit n'est pas forcément uniquement pour critiquer, mais également pour renforcer ce qui se passe bien et également améliorer d'autres choses. Il y a peut-être un parallélisme qui doit se faire. Ce débat a souvent eu lieu sur la meilleure coordination entre l'emploi et la formation à Bruxelles. Il serait dommage, alors que bientôt cet audit d'Actiris sera à disposition, que l'on ne puisse pas avoir eu ou avoir à terme le même exercice qui soit réalisé pour Bruxelles formation. Identifier ce qui a fonctionné ou ce qui n'a pas fonctionné au cours des cinq dernières années, par exemple, au travers d'un auditeur indépendant, chargé d'analyser quelles politiques de formation élaborées ont pu avoir de beaux résultats sur base de critères de faisabilité, de critères de résultats et d'efficacités bien déterminées.

C'est pour cela que le député et sa collègue Clémentine Barzin ont déposé il y a déjà quelques mois cette proposition qui se veut constructive, au-delà d'être embêtante. Cette proposition se veut également aller main dans la main avec cet audit qui est pour le moment en cours de finalisation avec Actiris. Tout cela est important pour le groupe MR pour pouvoir rapidement augmenter le taux d'emploi à Bruxelles à fin de créer de la classe moyenne. La formation est une des clés qui permettra à Bruxelles d'y arriver. Il faut identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et améliorer ce qui fonctionne et supprimer ce qui ne fonctionne pas.

Mme Clémentine Barzin (MR) remercie son collègue, M. David Leisterh, pour l'initiative qu'il a eue avec cette proposition de résolution. En effet, elle est doublée avec une proposition pour Actiris au niveau du PRB.

La députée désire ajouter quelques chiffres. Bruxelles Formation a donné un suivi à 9.000 chercheurs d'emploi bénéficiant d'une indemnité de formation en 2021. C'est seulement un petit peu plus de 10 % des 88.000 chercheurs d'emploi que compte notre Région. Sur scène 9.000 personnes, 3.500 (un tiers) ont été formés dans les 113 métiers en pénurie. Le taux de sortie vers l'emploi au départ des centres de formation de Bruxelles Formation en 2019 s'élevait à 2.858 personnes. Pour ce qui est d'un véritable emploi durable, il y a 1.862 personnes.

La députée insiste sur les chiffres suivants : 88.000 chercheurs d'emploi, 9.000 formés, 1.862 sortent avec un emploi durable.

À ce jour, Bruxelles Formation insiste davantage sur le nombre de places, le nombre d'heures prodiguées. Le groupe aimerait qu'il soit davantage mis en lumière l'importance des résultats en termes de mise à l'emploi durable. M. Lester a insisté sur cette politique de résultats plutôt qu'une politique d'objectifs. C'est le moins qu'il devrait être offert aux Bruxellois et aux bruxelloises qui cherchent un emploi à Bruxelles.

Le groupe MR veut aussi un regard clair quant au rapport formation/coût, fonctionnement/coût et efficacité de la Cité des métiers, par exemple. 4.600.000 euros la première année, 540.000 euros sur base annuelle. Concernant les centres de formation et les pôles Formation emploi, pour quelles raisons y a-t-il si peu de candidats dans les ateliers ? Pourquoi faut-il autant de temps pour mettre sur pied certaines formations ? Ces formations répondent-elles aux attentes des entreprises ? Quels sont les profils pour les formateurs et les rémunérations ?

C'est une démarche de transparence, mais également de progrès que le groupe MR voudrait appuyer le cas échéant, qu'il propose au Collège de la Commission communautaire française aujourd'hui à travers cette proposition de résolution.

3. Discussion générale

M. Sadik Köksal (DéFI) remercie ses collègues auteurs qui ont présenté leur proposition puisqu'il s'agit de matières qui tiennent à cœur au groupe DéFI. Il a régulièrement eu l'occasion d'en débattre également dans d'autre hémicycle.

La bonne utilisation des deniers publics, ainsi que de leur efficacité, dans la mise en œuvre des politiques publiques sont des notions qui comptent beaucoup pour le groupe DéFI. Il ne s'agit évidemment pas là d'éléments accessoires. C'est la raison pour laquelle le groupe défend et appelle régulièrement de ses vœux à une meilleure évaluation des politiques publiques. Il en va également de même pour les sujets tels que la transparence et la bonne gouvernance qui doivent être chevillées au corps des organismes publics.

Toutefois, le groupe DéFI n'estime pas opportun de lancer à ce stade un tel audit de Bruxelles Formation, comme le souhaitent les auteurs de cette proposition, et ce pour plusieurs raisons.

Une telle étude a déjà été entreprise il y a quelques années sous l'impulsion de M. Didier Gosuin, réalisée

par McKinsey, qui a abouti à un rapport finalisé et présenté en juillet 2018.

Madame Czekalski qui présentait son texte tout à l'heure disait qu'il n'y avait jamais eu d'études. Ici, il y en a une qui a été déjà réalisée et mise en œuvre qui portait sur deux grands volets. D'une part, sur la définition, l'opération et la réalisation des critères de qualité pour le dispositif de Formation professionnelle et, d'autre part, sur la quantification de l'effort requis en matière d'investissement dans la formation.

Spécifiquement, sur les critères de qualité, l'étude veillait également à leur opérationnalisation et à l'identification des outils les plus à même d'assurer la gestion régulière de cette qualité.

Par ailleurs, le comité de gestion paritaire de Bruxelles Formation a été impliqué dans le résultat de cette étude et également de son suivi dès mi-2018. Les outils de gestion de Bruxelles Formation permettent donc d'encadrer et d'évaluer la réalisation des missions de l'OIP en termes d'insertion vers l'emploi des stagiaires. La gestion paritaire de cet organisme permet également aux employeurs de s'assurer de la couverture de leurs besoins par l'offre de formation déployée.

Ainsi, vu les nouvelles missions confiées à Bruxelles formation par le Collège ainsi que les outils d'évaluations qui y sont associés, le lancement d'un tel audit représenterait un gaspillage de l'argent public, le député affirme que le groupe DéFI ne soutiendra pas ce texte. Des études ont déjà été lancées précédemment et actuellement le résultat des études précédentes est poursuivi.

Mme Isabelle Emmerly (PS) estime qu'il est juste d'attirer l'attention des députés sur une compétence extrêmement importante qu'est Bruxelles Formation. Par contre, la manière dont c'est fait et un peu interpellant. En effet, les auteurs de la proposition parlent de demander un audit externe qui est un acte extrêmement grave pour un organisme.

Un audit de ce type est généralement demandé lorsque l'on perçoit des dysfonctionnements dans sa structure ou s'il y a péril en la demeure. Or, ici, il n'y a rien de tout cela. La députée va s'exercer à le prouver, d'autres que le groupe socialiste peuvent en attester, même si, à l'oral, les auteurs ont parlé de vision constructive des choses.

Bruxelles Formation se place dans un processus constant d'amélioration avec une certification iso à l'appui et ce ne sont pas des certifications auto-attribuées. Il s'agit de procédures effectuées par des consultants externes désignés via un marché public. C'est sans compter également les rapports des révi-

seurs de l'organisme qui sont également désignés par un marché public. Ces rapports ne contiennent aucune réserve. La rigueur de tels réviseurs ne doit pas être mise en doute. Il y a également des rapports lors des contrôles effectués par la Cour des comptes, ainsi que des contrôles opérés par l'Agence du fonds social européen et ceux de la cellule audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens. Ce sont des contrôles tout à fait sérieux qui ne doivent pas être remis en cause, et qui attestent de beaucoup de balises par rapport à cet organisme.

Il y a également d'autres documents de contrôle qui sont à disposition : plan d'action, rapport d'activités, rapport d'activités conjoint avec Actiris, rapport d'exécution du contrat de gestion, etc. La liste est longue et instructive quant aux résultats qui sont donnés sur la bonne gestion de l'outil.

Il est vrai que la pandémie a eu un effet sur les chiffres. Il n'en demeure pas moins que Bruxelles Formation a pris des mesures pour contrecarrer les effets de cette crise sanitaire sur la Formation dans la Région. L'énumération faite des chiffres est partielle et partielle, ce qui est sans doute le rôle des auteurs. Il a été oublié, par exemple, que ces chiffres n'avaient globalement fait que progresser depuis 2014.

Il faut également souligner que le chiffre de la satisfaction des stagiaires en formation a progressé, y compris en 2021 pendant la crise sanitaire. C'est vraiment important pour le groupe PS. Bruxelles Formation a eu le meilleur résultat depuis que ce taux est mesuré. C'est dire la proximité qui y était assurée vis-à-vis des stagiaires, malgré la pandémie. Cette réelle satisfaction des gens qui le fréquentent et qui utilisent les services devrait être rassurante.

Par ailleurs, les partenaires sociaux veillent aux résultats à travers une gestion paritaire qui est omniprésente dans le suivi des actions de Bruxelles Formation, des résultats objectivés dans la mesure ou c'est View.brussels qui produit les indicateurs.

M. Köksal a également parlé de McKinsey qui est à noter dans un processus salubre de cet organisme.

Le groupe PS est loin de penser que la situation de l'emploi à Bruxelles est idéale, mais la position de Bruxelles dans le schéma du pays, ainsi que dans les caractéristiques propres des citoyens bruxellois, explique en partie la différence du taux d'emploi de la Région en comparaison avec celui des deux autres Régions. Bruxelles-Capitale est une Région atypique et il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Toutefois, le rattrapage du taux d'emploi de Bruxelles a été supérieur aux deux autres Régions ces dernières années.

Il serait sans doute plus utile, comme proposition alternative à la proposition de résolution qui, malgré le fait qu'elle ait le mérite de parler d'une compétence importante pour la Commission communautaire française, d'inviter le ministre Clerfayt ainsi que la direction de Bruxelles Formation afin qu'ils viennent présenter le nouveau contrat de gestion et la mise en œuvre de l'ancien au sein de cette commission, afin d'avoir un échange réel.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS ne soutiendra pas la proposition de résolution et attend l'échange avec le ministre et la directrice de l'institution.

M. Hicham Talhi (Ecolo) remercie les déposants de la proposition et annonce, en préambule, que le groupe Ecolo ne votera pas pour la proposition.

En complément de ce qui a été dit, le groupe Ecolo n'a absolument pas la même vision. À aucun moment les déposants n'ont parlé du marché de l'emploi et de ce qui génère cette pénurie des salaires. Toute une série de métiers sont en pénurie. S'ils étaient correctement revalorisés par les employeurs ainsi que les conditions de travail, ils ne seraient plus en pénurie. On entend rarement les déposants sur ce sujet, mais sur la responsabilité des personnes et jamais sur celle des employeurs.

Il faut rappeler que Bruxelles-Capitale est une région bilingue. Il y a deux ou trois ans, le député a entendu un président de parti expliquer qu'il allait apprendre le néerlandais et, depuis, il ne parle toujours pas néerlandais. C'est un des freins à la mise à l'emploi des Bruxellois. On parle trop peu de cette spécificité de la Région. S'il y avait autant de volonté de la part du président du MR que des jeunes Bruxellois, il y aurait peut-être moins de pénurie d'emplois à Bruxelles. La manière dont les choses sont présentées est problématique.

Peut-être que le groupe MR fait la politique McKinsey, comme en France et estime qu'il faudrait refaire un audit en plus de celui d'il y a 5 ans pour avoir d'autres propositions et que cela ira mieux. Le groupe Ecolo pense que ce n'est pas nécessaire. Il y a eu un audit il y a 5 ans. Cet organisme fonctionne bien. Il y a des raisons structurelles et conjoncturelles à cette pénurie. Les éléments donnés par le député ne dépendent pas de Bruxelles Formation, mais des employeurs.

Les déposants parlent de politiques de résultats et non d'objectifs. Le groupe Ecolo est également favorable à des politiques de résultats, notamment sur l'emploi des seniors dans les entreprises, mais dès que des contraintes sont imposées aux employeurs, les premiers à s'opposer ce sont encore les libéraux. Lorsque l'on parle du taux d'emploi des seniors dans

les entreprises, lorsque l'on parle de résultats par rapport à la diversité à la discrimination, le groupe MR estime que les employeurs sont responsables, il faut des objectifs mais ne pas les contraindre.

Au-delà des éléments donnés préalablement par les collègues du député, le groupe Ecolo a une vision diamétralement opposée de ce qu'il faut faire sur le marché de l'emploi et voulait rajouter ces éléments de manière plus consensuelle. Le groupe Ecolo ne votera pas ce texte.

M. David Leisterh (MR) remercie presque tous les intervenants pour leurs échanges constructifs. C'est comme cela qu'on avance dans une société où il est vrai que la même vision n'est pas toujours partagée, et heureusement car cela laisse un choix de société aux Bruxelloises et Bruxellois. Il a été dit que Bruxelles est une Région atypique et cela est vrai. Elle est classée 28^e dans le classement des régions européenne présentant le plus faible taux d'emploi. Étant la capitale de l'Europe, il est vrai que c'est effectivement atypique. Le député estime que l'on ne peut pas s'en contenter.

Lorsqu'un audit est demandé, c'est qu'il y a encore probablement beaucoup à faire. M. Talhi avait raison de parler du néerlandais. Par rapport à la connaissance du néerlandais, le dernier rapport de l'IPSA, bien après l'audit McKinsey, rappelle que Bruxelles est la seule Région bilingue. En 2019, près de la moitié des offres d'emploi reçues et publiées par Actiris affichaient explicitement des exigences en français et en néerlandais. C'est donc la preuve que c'est important. Lorsque l'on regarde les connaissances en néerlandais des demandeurs d'emploi, seulement 18,7 % de ceux qui ont un dossier chez Actiris annoncent avoir une connaissance du néerlandais suffisante. Demander exactement ce qui est fait en la matière auprès de Bruxelles Formation n'est donc pas absurde. Le député le répète, la moitié des offres d'emploi chez Actiris demande une exigence en français et en néerlandais et, sur tous les demandeurs d'emploi qui sont inscrit chez Actiris, seuls 18,7 % ont une connaissance suffisante de néerlandais et près de 30 % des chercheurs d'emploi n'ont pratiquement aucune connaissance du néerlandais. Voici un élément parmi de nombreux autres, où le groupe MR estime que, oui, Bruxelles Formation est défaillante. Le groupe MR n'a donc pas la même vision en la matière.

Le MR n'a pas la même vision non plus par rapport à la formation. Il est vrai que le MR plaide pour qu'il y ait beaucoup plus d'alternance. Le groupe a déposé un texte sur le sujet récemment et il a été rejeté. Le système français, il est vrai, a ouvert davantage la voie à une alternance plus poussée des entreprises pour qu'elle devienne elle-même formatrice. Il est vrai

que c'est un choix idéologique assumé par les libéraux. Les entreprises ont en effet une véritable opportunité en la matière pour être davantage formatrices et nombre d'entre elles sont demanderesse. Si elles ne sont pas demanderesse, il n'y a pas de problème à ce qu'elles ne le fassent pas. C'est un choix que le groupe MR propose. Cela fait partie de l'alternance avec laquelle les Bruxellois et les Bruxelloises devront choisir en 2024.

À propos des entreprises, il a été dit que le problème est qu'elles ne paient pas suffisamment bien et que les rémunérations doivent être revalorisées. Le député invite ses collègues à aller voir la difficulté que cela peut être pour la grande majorité des entreprises d'assumer les 6 indexations en 2022, qu'elles soient publiques ou privées. 3.000 entreprises quittent Bruxelles. Pour un employeur, il n'est pas si simple que ça d'engager et de pouvoir faire suffisamment de recettes au bout du mois pour payer un emploi. Si, en plus de cela, ils n'ont pas les bras, les cerveaux ou les profils pour pouvoir remplir les fonctions qui sont cruciales pour que leur société puisse s'agrandir, cela ne va pas. Tout cela donne un taux d'emploi qui est parmi les plus faibles d'Europe. Oui, la formation est une des opportunités magiques dont Bruxelles doit mieux se saisir.

Il y a eu cette étude de 2018, le groupe le sait. Mais, depuis il n'y a eu aucun changement fondamental. Quand on voit que la dette de dépenses publiques a triplé à Bruxelles en 10 ans de temps, cette dépense là aurait peut-être été utile. S'assurer que Bruxelles Formation fonctionne mieux, c'est une dépense publique à laquelle les libéraux peuvent souscrire.

En Wallonie aussi il y a beaucoup de boulot, mais le Brabant Wallon ne s'est pas fait en un jour. Le MR est au gouvernement Wallon depuis quelques années et ils y travaillent. Il faut un peu de temps.

Le député entend que la proposition va être rejetée et ne s'attendait pas à l'inverse. Il a senti une hésitation de quelques collègues. Même dans les couloirs, même lorsqu'ils se voient dans les débats, ils savent que la problématique de l'emploi, et donc de la formation, est une problématique cardinale pour Bruxelles. Toutes et tous ont une vision pour y arriver qui peut, parfois, différer. Mais si, au bout du compte, il y a un taux d'emploi qui augmente, tant mieux. Et si cela se fait via des visions de logique différentes, ce n'est pas grave. L'important est qu'il y ait des Bruxelloises et des Bruxellois qui bossent. Pour cela, le groupe MR estime que la formation doit être probablement la première des portes d'entrée, et il estime, face aux chiffres qui sont têtus, que l'amélioration n'est pas suffisante et qu'il faut oser pouvoir y appliquer une politique de résultats et plus uniquement d'objectifs. Il est vrai que c'était l'objectif de cet audit que le groupe

a demandé en parallèle de celui qui va bientôt sortir sur Actiris. Avoir des conclusions sur un seul des deux organismes, sans avoir des conclusions de l'autre, est une grosse erreur et il y a un risque de prendre des mesures non intelligentes ou adaptées. C'est pour cela que cet audit avait vraiment toute sa place, même s'il n'arrive que quelques années après celui de McKinsey. L'enjeu est tellement important qu'il méritait un petit peu d'investissement public en plus et c'est les libéraux qui le disent.

M. Hicham Talhi (Ecolo) remercie M. Leisterh pour ses réponses. Il estime qu'il est intéressant d'avoir ce débat dans le respect des uns et des autres. Le taux d'emploi est important pour le groupe Ecolo et chaque personne qui sera mise à l'emploi à Bruxelles est une réussite. Le groupe ne défendra jamais l'exclusion d'une partie de la population, notamment des femmes Bruxelloises qui portent des signes convictionnels, pour leur empêcher d'atteindre ces 80 %. C'est pour cela que le groupe Ecolo trouve que parfois les propositions du groupe MR sont contradictoires.

Par exemple, le groupe Ecolo est conscient que les entreprises ont des difficultés lorsqu'elles doivent un taux d'impôt facial qui est important alors que, à côté, le groupe MR soutient des entreprises multinationales qui ne paient pas d'impôts en Belgique. Ce sont les paradoxes des positions du groupe MR qui font rire jaune le député. Le groupe MR le dit, il y a des petits employeurs à Bruxelles qui ont du mal à engager, 6 indexations de suite, c'est compliqué pour eux. Le député les côtoie au quotidien. Ces petits employeurs n'ont pas la possibilité de faire de l'évasion fiscale et ce sont ces dernières qui alourdissent leurs charges fiscales. Pourtant le groupe MR soutient ces entreprises qui font de l'évasion fiscale. Il est donc difficile de comprendre les positions du groupe MR.

Le député est totalement d'accord concernant le néerlandais. Cela est d'ailleurs le cas au sein de cette assemblée. Il y a des parlementaires qui exercent des fonctions de premières importances qui ne sont pas bilingues. La volonté d'apprendre le néerlandais est nécessaire et Bruxelles Formation doit faire son travail. Lorsque le député prenait, sous forme de boutade, l'exemple du Président du groupe MR, c'était pour souligner qu'il s'était engagé publiquement et qu'aujourd'hui il n'a rien fait. Cela prouve que c'est compliqué et qu'il faut avoir de l'indulgence et ne pas être dans la caricature. Ce n'est pas binaire, c'est bien plus compliqué que cela et le marché de l'emploi bruxellois est plus complexe.

L'alternance est effectivement nécessaire, mais il doit y avoir des balises, cela doit être encadré. On voit des jeunes qui sont envoyés en alternance en entreprise qui décèdent par manque de mesure de sécurité parce que les entreprises estiment que

c'est de l'emploi pas cher et qu'ils vont utiliser ces jeunes en alternances au lieu d'engager. Cela peut être une bonne idée, mais cela doit être encadré et limité. Le groupe Ecolo n'a pas la même approche parce qu'il voit les dérives potentielles là où le groupe MR ne les voit pas. Le député rappelle qu'il y a des membres du parti MR qui se félicitaient que des entreprises comme UberEat s'implantent à Bruxelles. Des livreurs à vélo sans papiers ne sont pas des emplois. C'est une réalité. Le député invite M. Leisterh d'arrêter des livreurs Uber à vélo et de leur demander quelles sont leurs conditions de travail. Ces gens sont aussi des Bruxellois. Ce problème fait également partie du débat que M. Leisterh refuse malheureusement de voir.

Il faut certainement augmenter le taux d'emplois, mais pas à n'importe quel prix. C'est là que les visions du PS et d'Ecolo diffèrent. Les Bruxellois feront un choix en 2024.

M. Ahmed Mouhssin (PS) précise que, sur la formation en alternance, le sujet a été travaillé et il y a une série de propositions qui ont été faites. Il ne peut pas laisser M. Leisterh faire croire que l'ensemble des commissaires ne sont pas d'accord sur cette question. Il sait que M. Leisterh est honnête et corrigera.

Le député entend bien que M. Leisterh prend le modèle français, mais doit alors expliquer que la caisse en charge de la formation en France est en déficit de 11 milliards d'euros. Peut-il expliquer comment il met en œuvre le modèle français qui est en déficit majeur en Belgique ? Le député est d'accord d'en discuter, mais ce déficit est un réel problème.

Dans un Parlement qui fonctionne bien, il y a des moments qui sont importants. Celui du 18 avril, lorsque Mme P'tito viendra présenter le contrat de gestion, en est un. Lorsque le nouveau contrat de gestion sera présenté, il faut également expliquer le bilan du passé et pourquoi il y a des modifications. Les députés veulent réaliser directement leur travail de parlementaires sans passer par l'intermédiaire de bureaux d'étude. Le député ne croit pas que Mme P'tito n'a pas donné d'informations ou a caché des choses. À chaque fois qu'ils ont fait des visites de terrain et discuté avec elle, cela semblait assez transparent.

Le député termine par une petite perle signée par M. Bouchez qui a des propositions pour la Wallonie. En décembre 2022, il trouve que cela ne va pas en Wallonie avec le Forem et dit : « *Un ministre devrait pouvoir convoquer la patronne du Forem pour lui demander des comptes. [la patronne du Forem] est bien aimable, mais c'est quoi sa légitimité démocratique ? On devrait pouvoir signer un contrat avec elle, qui prévoit que si ses objectifs ne sont pas atteints, on*

lui ponctionnera 10, 15 ou 20 % de son salaire. ». Le député trouve que M. Bouchez a des idées, regrette que cet élément ne se trouve pas dans le texte de M. Leisterh et conclut qu'au MR c'est parfois un peu n'importe quoi.

M. David Leisterh (MR) s'est promis, lorsqu'il a démarré en politique, de ne pas tomber aussi bas. Le député ne peut pas comprendre un taux de chômage aussi élevé ou un taux d'emploi aussi bas alors que ses collègues sont en majorité depuis longtemps, qu'ils assument, et qu'ils osent dire que tout va bien. Est-ce qu'ils sont prêts à aller porter ce message-là dans les quartiers où il y a un taux de chômage de 30 ou 35 %, et ce depuis 20 ans. C'est à un tel point, que le baromètre des quartiers qui indiquaient le taux de chômage dans les différents quartiers de Bruxelles a été arrêté en 2018, au lendemain de l'étude McKinsey. Mais il n'y a certainement pas un lien de cause à effet.

Le député estime honnêtement que ses collègues doivent pouvoir assumer et pouvoir aller expliquer aux bruxelloise et au bruxellois, dans un an, pourquoi on est toujours une des régions avec un taux d'emploi les plus faibles d'Europe. Ce bilan-là, le député ne voudrait pas de voir le porter. C'est pour ça que le groupe MR voulait les aider avec cet audit. Honnêtement, il est nécessaire. Ses collègues le rejettent, mais ils assumeront le bilan. Le député serait gêné de devoir assumer un bilan pareil. Il demanda à ses collègues de ne pas tomber si bas que d'en arriver à isoler des cas particuliers comme Uber, Uberpops ou d'autres.

À chaque fois que le député prend la parole, des collaborateurs payés par l'argent public ont été cherché des extraits de ce qu'a dit M. Bouchez. Le député demande à ses collègues de le rassurer et de rassurer les bruxellois et les bruxellois qui écoutent la Commission sur le fait qu'ils ont d'autres arguments. Y a-t-il une cellule Bouchez chez Utopia ? Ce serait quand même désespérant.

M. Hicham Talhi (Ecolo) explique à M. Leisterh que la Belgique est le pire élève européen de l'intégration des personnes immigrées sur le marché du travail. Ces statistiques existent et ont été faites par la commission européenne. Ce sont des études indépendantes et des baromètres qui existent. C'est une réalité. Le groupe écolo estime qu'il est important de travailler sur l'intégration du marché de l'emploi à Bruxelles. La politique de résultat doit se faire sur tous les éléments, sur la mise à l'emploi d'un côté, mais également sur les discriminations des entreprises à Bruxelles.

M. David Leisterh (MR) demande à ses collègues d'aller expliquer eux-mêmes dans les quartiers ce que M. Chapel a dit ici même. Il a expliqué que plus de 70 % des demandeurs d'emploi étaient d'origine étrangère à Bruxelles. Bravo pour l'intégration, c'est super réussi. C'est un succès magnifique, c'est splendide, le député serait gêné à leur place.

La discussion générale est close.

4. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif

Point 1 du préambule

Le point 1 du préambule est rejeté par 2 voix pour et 7 voix contre.

Points 2 à 9 du préambule

Les points 2 à 9 du préambule sont rejetés par 2 voix pour et 7 voix contre.

Point 1 du dispositif

Le point 1 du dispositif est rejeté par 2 voix pour et 7 voix contre.

Point 2 du dispositif

Le point 2 du dispositif est rejeté par 2 voix pour et 7 voix contre.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 2 voix pour et 7 voix contre.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Clémentine BARZIN

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI